



Bruxelles, le 14 juin 2005
RG/JM/WK/hc

Concerne: Radiations optiques, projet de directive

Cher(e) Membre du Parlement européen,

Parmi les travailleurs exposés aux radiations optiques, ceux qui sont exposés aux rayonnements solaires travaillent dans les secteurs agricole et de la construction, ils sont gardiens de parc, facteurs ou moniteurs de plage et de sport, etc. ; tous ces travailleurs courent un risque sérieux de développer un cancer de la peau tel que le mélanome malin (souvent léthal).

Selon l'OMS, des milliers de personnes meurent chaque année en Europe des suites de cancers de la peau malgré que leur prévention soit simple et extraordinairement bon marché: il suffit de s'informer sur l'indice solaire (fournit par les services nationaux de météo, ce qui se pratique fait quotidiennement pour les prévisions de pluie et de température) et, lorsque c'est nécessaire, de demander aux travailleurs de se couvrir le torse, les bras et la tête. Dans plusieurs pays, il a été démontré que ceci était une mesure préventive efficace.

Eluder cet énorme problème de santé au travail et de santé publique serait une erreur inexcusable parce que:

- aucun coût supplémentaire n'y est associé pour les entreprises,
- le système d'information préventive existe déjà,
- les personnes à risque ne sont pas celles qui prennent de longues vacances sur les plages mais sont des travailleurs qui effectuent des tâches pénibles, mal payées ou qui ont des statuts précaires (les biais d'une surexposition au cours des loisirs sont inexistantes par rapport à leur longue exposition professionnelle aux cours des journées ensoleillées).

Limiter la directive aux expositions, par exemple, aux rayonnements laser n'offrirait rien à la population européenne (du fait, proportionnellement, des faibles taux d'incidence des dommages pour la santé qui y en résultent).

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous réserverez à cette lettre et je vous prie d'agréer, cher(e) Membre du Parlement européen, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

John Monks
Secrétaire Général de la CES

EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION
CONFEDERATION EUROPEENNE DES SYNDICATS
John Monks, General Secretary

Boulevard du Roi Albert II, 5 • B - 1210 Bruxelles • Tel: +32 2 224 04 11
Fax: +32 2 224 04 54 / 55 • e-mail: etuc@etuc.org • www.etuc.org